

Commune La Haye

Conseil Municipal du 18 Décembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 11 Décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 85

Quorum atteint si 43 présents

Nombre de présents : 51

Nombre d'absents : 34

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 55 voix

Majorité : 28 voix

Le Conseil Municipal de la Ville de LA HAYE s'est réuni le 18 Décembre 2018 à 20 heures 30 minutes, sous la Présidence de Alain LECLERE, Maire de la commune de La Haye.

Sont Présents :

ANDRE Freddy, AUBERT Alain, AUBIN Éric, BALLEY Olivier, BRIARD Bertille, BROCHARD Michèle, BROCHARD Sylvie, COUILLARD Gilbert, DENETRE Bernard, DESJARDIN Jean-Pierre, FREMOND Séverine, GOSELIN Didier, GUILBERT Albert, HELLEU Alain, HENRY Valérie, HUET Martine, JORET François, LAJOYE Jean-Louis, LANGLOIS Christian, LAUNEY Jean-Paul, LAURENT Patrice, LE BERRE Lionel, LEBALLAIS Clotilde, LEBRANCHU Maryline, LEBRUMAN Chantal, LECLERC Christine, LECLERE Alain, LECLUZE Marie-France, LEFILLIASTRE Adeline, LEGOUEST Stéphane, LEMARIE Marie, LEMONNIER Pierrette, LENESEY Benoit, LEPARMENTIER Franck, LEROZIER Yannick, MAUGER Gaston, MEZERETTE Françoise, MORIN Jean, MOUCHEL André, OSBERT Daniel, OZOUF Anthony, PESNEL Dominique, PIROU Denis, PITREY Pierre, ROBIOLLE Fanny, ROGER Jean, ROPTIN Martine, RUET Séverine, SAUSSEY Annick, SEGUINEAU Rémi, SEGUINEAU Yves.

Sont Absents et excusés :

AUVRAY André, BLESTEL Thierry, DECHANTELOUP Bruno, DUBOST Stéphane, GROUT Olivier, HAREL Thierry, HOUDARD Jean-Marc, JEAN Michel, LALLEMAND Magali, LANGLOIS Thierry, LAURENT Anthony, LE MIERE Laurent, LEBRANCHU Julie, LEHADOUY Gilbert, LEMARIE Nathalie, LETELLIER Philippe, MABIRE Bernard, MABIRE Philippe, MARGUERITTE Sylvain, MARIE Laurence, PHILIPPE Carole, POLFLIET Éric, REGNAULT Patricia, REGNIER Claude, ROBIOLLE Jean-Pierre, ROBIOLLE Thierry, SAUSSEY Thomas, TOUTEL Margaux, VILLARD Patricia, VILLARD Sabine.

Absents ayant donné un pouvoir :

BATAILLE Marie-Jeanne Pouvoir à LEFILLIASTRE Adeline	MALENFANT Paul Pouvoir à HUET Martine	MARGUERITTE Marcel Pouvoir à LEBALLAIS Clotilde
SUAREZ Guillaume Pouvoir à LEPARMENTIER Franck		

Madame Martine HUET a été désignée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018 n'ayant pas été reçu par tous les conseillers municipaux, il sera proposé à l'approbation au prochain conseil municipal.

M. LECLERE informe du départ de Mme PAOLINI, directrice générale des services (DGS), qui rejoint la commune de Carentan-les-Marais et dont c'est le dernier conseil municipal au sein de notre collectivité.

M. Frédéric MALHOMME, son remplaçant, prendra son poste au 14 Janvier 2019. Une passation de service sera faite sur le mois de Janvier.

Un conseiller regrette que l'information n'ait pas été donnée au dernier conseil municipal. M. LECLERE répond que le 26 novembre, il n'avait pas encore donné son accord pour un départ au 1^{er} janvier.

DEL20181218_01FIN_Délibération portant constatation d'extinction de créances suite à une décision d'effacement de dettes prononcée par le juge.

Rapporteur : Alain LECLERE, le Maire.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu des éléments apportés par le trésorier,

Après en avoir délibéré, Par 3 abstentions et 52 voix POUR.

ACCEPTE l'effacement de la dette présentée dans son état pour un montant de 204.75 € TTC sur le budget principal.

DEL20181218_02FIN Délibération portant validation des tarifs applicables au service eau potable à compter de 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs suivants :

- Prime fixe **56.00 € HT**
- 0 m³ à 199 m³ 1.10 € HT
- 200 m³ à 500 m³ 1.00 € HT
- 501 m³ à 1000 m³ 0.95 € HT
- plus de 1000 m³ 0.80 € HT
- OUVERTURE COMPTEUR : **44.00 € HT (52.80 € TTC)**
- Redevance Bauplois0.10 € HT

DIT que les diverses taxes applicables seront celles fixées par la loi.

Information

Location de salles en semaine : les membres de la commission n'étant pas d'accord sur la présentation faite par M. AUBIN, la question est reportée au conseil de janvier 2019.

Intervention

Sur une question d'un conseiller, A. LECLERE répond que seuls les tarifs de l'eau doivent être votés avant le 1^{er} janvier. Les autres tarifs peuvent être votés à n'importe quel moment de l'année. Concernant les tarifs des salles, ils seront applicables au 1^{er} février 2019.

DEL20181218_03 Délibération donnant avis sur les demandes de dérogation au repos dominical.

En raison d'opérations commerciales, plusieurs commerçants de la commune (adhérents ou non de l'Union commerciale) souhaitent ouvrir leur magasin les dimanches suivants : **les 17 et 24 février, les 30 juin, 18 août et les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.**

En ce qui concerne le secteur automobile, en vue des préparations des opérations « portes ouvertes », le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile), après sollicitation des représentants des marques automobiles, nous informe que les concessionnaires souhaitent ouvrir leurs établissements 4 dimanches : **les 20 janvier, 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019.**

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par 51 voix POUR et 4 Abstentions,

DÉCIDE :

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2019, à savoir l'ouverture dominicales aux dates suivantes :
Pour l'Union commerciale de LA HAYE DU PUIITS, 17 et 24 février, 30 juin, 18 août, 1, 8,15, 22 et 29 décembre 2019.
Pour les concessionnaires de LA HAYE : 20 janvier, 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019.
- DE PRÉCISER que la communauté de communes sera saisie pour avis conforme (*lorsque plus de 5 dimanches ont été autorisés*),
- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL20181218_04 MP_FIN Délibération portant approbation de l'Avant-Projet Définitif concernant les travaux de construction d'une halle couverte et d'une couverture pour le boulodrome.

L'ouverture de crédit pour les études relatives au projet a permis à la commune de signer la proposition du Cabinet ROYER pour une mission de Maîtrise d'œuvre pour l'opération « construction d'une halle couverte et d'une couverture pour le boulodrome » Place du champ de Foire.

Le marché, notifié le 18 avril 2018, comprend une mission de base constituée des éléments suivants : AVP, ACT, DET et AOR.

Les études d'Avant-Projet ont été réalisées. Elles ont permis, d'une part, d'actualiser le coût de l'opération et, d'autre part, de déterminer le coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 680 479.93 € HT soit 816 575.91 € TTC. Il est proposé d'approuver l'Avant-Projet.

Entendu cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

Par 49 voix POUR et 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,

APPROUVE l'Avant-Projet.

ARRETE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet à 680 479.93 € HT soit 816 575.91 € TTC.

DEL20181218_05 FIN Délibération sollicitant une aide financière au titre de la dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR).

Rapporteurs : Alain LECLERE, le Maire et Alain AUBERT en charge des bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle le projet global d'aménagement de la Place du Champ de Foire : 1 690 836.32 € HT

L'avant – projet définitif concernant la VRD est estimé à 945 336.00 € HT augmenté de la MO et bureaux annexes soit 997 516.39 € (cf tableau des dépenses).

L'avant-projet définitif de la halle couverte et de la couverture du boulodrome a été préparé par le cabinet Royer.

Le coût global du projet est fixé à 729 789.93 € HT soit 43.16% du projet global :

- Estimatif travaux : 680 479.93 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre: 48 000 € HT
- Mission SPS : 1 310 € HT

Il poursuit en présentant le plan de financement ci-dessous :

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR – FONDS SPECIAUX Halle et couverture attendue	150 000	20.55%
Etat – subvention parlementaire		
Etat autres subventions (à préciser)		
<i>Région</i> 400 000 € soit 43.16% pour la halle	172 640	23.65
<i>Département</i> 478 300 soit 43.16% pour la halle	206 434.28	28.30
Autres financements publics (à préciser)		
Sous-total 1 subventions publiques	529 074.28	72.50%
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	200 715.65	27.50
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	200 715.65	27.50 %
TOTAL*	729 789.93	100%

Monsieur le Maire précise que ce projet a été inscrit au contrat de ruralité et qu'il sera par conséquent soutenu dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 et des fonds spéciaux.

La commune de La Haye peut bénéficier d'une subvention au titre de la catégorie 2 de la circulaire 2018 « Aménagement des espaces publics ».

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal que pour la construction de la halle sur la Place du Champ de foire, situé sur la commune déléguée de La Haye du Puits, la collectivité sollicite le soutien financier de :

- 1- l'Etat au titre de la DETR et des fonds spéciaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 53 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- approuve le plan de financement présenté.

Interventions

M. OSBERT dit que le projet de la salle pluriculturelle n'a pas été débattu en conseil municipal. Il est répondu que l'avant-projet a bien été présenté et l'APD a forcément été validé en conseil municipal. Le conseiller précise que pour lui cela n'a pas été assez approfondi.

Concernant le boulodrome, combien y a-t-il de licenciés ? Le projet boulodrome/halle est-il vu dans son ensemble ? Il y a 70 adhérents dont 50 licenciés. Une vue d'ensemble de la Place du Champ de foire est présentée pour localiser notamment les parkings. Les dépôts minute pour les collégiens ont été prévus sur le parking de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche en accord avec le chef d'établissement du collège Etenclin. D'autre part, des trottoirs aménagés permettront un cheminement sécurisé pour les élèves.

Par rapport au financement du département et de la région, c'est le projet dans son intégralité qui a été retenu.

M. LECLERE donne le détail des subventions. Suite à une remarque d'un conseiller sur les besoins de la commune, il explique que pour attirer des habitants sur le territoire il faut investir dans des infrastructures et avoir des projets ambitieux.

Par ailleurs, ce projet est intergénérationnel et fait le lien avec le Pôle santé, raison pour laquelle il a été retenu.

Pour l'éclairage de la halle, M. BALLEY précise qu'il n'y aura pas d'installation de panneaux solaires. Etant situé près du Donjon, l'Architecte des Bâtiments de France n'aurait pas donné un avis favorable.

Néanmoins, la notion d'économie d'énergie reste une préoccupation lors de la construction ou la rénovation d'un bâtiment.

DEL20181218_06 FIN Délibération autorisant le maire à indemniser Monsieur EVE, victime d'un sinistre.

Le 11 décembre 2017, à la suite de pluies violentes, le bassin d'orage de rétention, ancienne lagunage de la commune de MONTGARDON, a débordé et entraîné des dégâts sur la parcelle agricole d'un riverain, Monsieur EVE.

Considérant le rapport de l'expert,

Considérant que l'assurance de la collectivité ne prend pas en charge les frais d'indemnisation,

Il convient de rembourser la victime à hauteur de :

- 200 € pour les dégâts causés sur la production de blé
- 500 € pour la remise en état de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 48 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

Autorise le maire à verser les sommes dues à Monsieur EVE, victime de ce sinistre.

Interventions

M. LAUNEY signale que cette personne a fait des dégâts devant l'abribus de BAUDREVILLE et demande s'il lui sera demandé de faire les réparations à sa charge.

M. BALLEY dit qu'il faudra faire un dépôt de plainte et demander des dommages et intérêts. Il demande à ce que le référent voirie à BAUDREVILLE prenne contact avec lui pour engager la démarche.

DEL20181218_07FIN Délibération autorisant le versement d'une subvention à l'association Les Gardiens du Temps pour le spectacle Son et Lumière 2019.

Considérant le courrier de l'association Les Gardiens du Temps en date du 29 novembre 2018, sollicitant une subvention pour l'organisation du Spectacle Son et Lumière 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire et accepte le versement d'une subvention pour couvrir le déficit éventuel, avec un maximum de 2 000.00 €.

DEL20181218_08FIN Délibération portant modifications du budget principal n°13/2018 : Réajustement des crédits budgétaires

Section d'investissement

<u>Dépense</u>		<u>Recette</u>	
<u>Dépenses d'investissement :</u>		<u>Recettes d'investissement :</u>	
<u>Opération 230 (Equipement police et sécurité) :</u>		Chapitre 042 :	
Article 2031 (Frais d'études) :	- 9 744,00 €	Article 28031 (Amortissements des: frais d'études) :	+ 2 000,00 €
<u>Opération 230-1 (Vidéoprotection) :</u>		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :	- 2 000,00 €
Article 2031 (Frais d'études) :	+ 9 744,00 €		
<u>Opération 122 (Bâtiments mairie) :</u>			
Article 2313 (Constructions) :	- 810,00 €		
<u>Opération 123-1 (Bâtiments écoles) :</u>			
Article 2313 (Constructions) :	+ 810,00 €		

Section de fonctionnement

<u>Dépense</u>	<u>Recette</u>
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	- 2 000,00 €
Chapitre 042	
Article 6811 : Dotations aux amortissements	+ 2 000,00 €

NOUVEL EQUILIBRE BUDGETAIRE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 4 237 352	RECETTES : 5 427 350 (suréquilibre de 1 189 998)
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 4 944 362	RECETTES : 4 944 362

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE : DE VALIDER LA DECISION BUDGETAIRE ci-dessus présentée.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Pour faciliter le bon déroulement des travaux et le paiement des factures avant le vote du budget primitif en avril 2019, il est proposé de mettre à jour toutes les autorisations de programme et de créer celles qui seront nécessaires. Considérant le bilan des dépenses réalisées en 2018 et les dépenses engagées, il convient de mettre à jour les autorisations de programmes suivantes :

DEL20181218_09FIN Délibération portant MODIFICATION d'une autorisation de programme CONSTRUCTION RANGEMENT pour la salle communale de SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à modifier l'autorisation du programme « construction d'un rangement pour la salle communale de SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS » ainsi présentée.

<u>Projet actualisé TTC</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>
75 000.00	0	75 000

DEL20181218_10 Délibération portant mise à jour de l'autorisation de programme BATIMENTS SCOLAIRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à modifier l'autorisation du programme « bâtiments scolaires » ainsi présentée en annexe.

<u>Projet actualisé</u>	<u>Réalisé 2017</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>
<u>TTC</u>			<u>Pour solder programme et prévoir 6 000 € de MO pour travaux futurs.</u>
580 000	110 279.07	445 486.74	24 234.19

DEL20181218_11 Délibération portant MODIFICATION de l'autorisation de programme EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à modifier l'autorisation du programme « épicerie sociale et solidaire » ainsi présentée.

<u>Projet actualisé</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>
<u>TTC</u>		<u>Pour solder programme</u>
200 000	194 333.05	5 666.95

DEL20181218_12 Délibération portant MODIFICATION de l'autorisation de programme SALLE PLURICULTURELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à modifier l'autorisation du programme « salle pluriculturelle » ainsi présentée.

<u>Projet actualisé</u>	<u>Réalisé en 2016</u>	<u>Réalisé en 2017</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>	<u>Programmé 2020</u>
TTC					
2 550 000	21 002.69	38 273.00	87 643.66	1 770 000	633 080.65

DEL20181218_13 Délibération portant MODIFICATION de l'autorisation de programme LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à modifier l'autorisation du programme « place du champ de foire ».

<u>Projet actualisé</u>	<u>Réalisé 2017</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>	<u>Programmé 2020</u>	<u>Programmé 2021</u>
TTC					
2 080 000	2 927.95	18 126.48	370 000	1 500 000	188 945.57

DEL20181218_14 Délibération portant CREATION d'une autorisation de programme TRESOR PUBLIC

Considérant la délibération n° DEL 20170117_08 du 17 JANVIER 2017, approuvant l'avant-projet définitif salle pluriculturelle-trésor public, il convient de créer une autorisation pour le programme de travaux de la TRESORERIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à créer l'autorisation du programme « TRESOR PUBLIC » ainsi présentée.

<u>Projet actualisé</u>	<u>Programmé 2019</u>
216 000	216 000

DEL20181218_15 Délibération portant CREATION d'une autorisation de programme VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à créer l'autorisation du programme « VIDÉOPROTECTION » ainsi présentée.

<u>Projet actualisé</u>	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Programmé 2019</u>
130 000	1044	128 956

DEL20181218_16 Délibération portant APPROBATION de la convention fixant les conditions de restauration des élèves des écoles primaires publiques de la commune de LA HAYE par le service de restauration du Collège ETENCLIN

Des conventions avaient été passées par les communes historiques de Bolleville et La Haye du Puits avec le collège Etenclin afin de fixer les conditions de restauration des élèves des écoles primaires publiques de ces deux communes par le service de restauration du Collège Etenclin.

Il convient de fusionner les termes de ces conventions afin de n'en établir qu'une seule avec la Commune nouvelle de LA HAYE, présentée en annexe, fixant :

- selon les écoles, les conditions d'accueil et de service des élèves ou de fourniture des repas,
- les conditions de préparation de ces repas,
- les conditions de remise en état de la salle de réfectoire du collège où sont accueillis un certain nombre d'élèves.

Le prix du repas servi, fixé par le Conseil d'administration du collège, fera l'objet d'un avenant à ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de restauration des élèves des écoles primaires publiques de la commune de LA HAYE par le service de restauration du Collège Etenclin et ses avenants fixant le prix du repas servi au titre de ladite convention.

DEL20181218_17FIN Délibération approuvant le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau fournis par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Sources du Pierrepontais.

Après avoir donné la parole à Monsieur François JORET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

RAPPORT annexé à la délibération.

Intervention

M. JORET rassure sur l'utilisation des subventions pour réaliser des travaux indispensables. Il souligne que Mme LAIR s'est beaucoup investie dans le syndicat d'eau et l'en remercie.

Le syndicat a fait un appel à projet pour le remplacement des canalisations et a présenté un projet d'1,9 millions d'euros.

DEL20181218_18 Délibération approuvant le versement d'une subvention à la Ligue contre le cancer, suite au décès de Monsieur François FENOILLERE, correspondant La Manche Libre à LA HAYE.

Monsieur François FENOILLERE, correspondant La Manche Libre à LA HAYE DU PUIES est décédé le 21 novembre 2018.

Conformément à ses souhaits, Monsieur le Maire propose que soit versé un don de 150 € à la LIGUE CONTRE LE CANCER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le maire à verser 150 € à la LIGUE CONTRE LE CANCER.

Questions diverses :

1 – Marché de Noël : Pourquoi n'est-il pas organisé sur la Place du Général De Gaulle ?

M. LECLERE et Mme HUET donnent les raisons qui ont amené au déplacement du marché de Noël : une demande de l'UCIA, mais aussi des règles de sécurité auxquelles nous sommes soumis.

Une réunion-bilan sera organisée par Mme HUET à l'issue de laquelle une décision sera soumise au vote du conseil municipal dans les prochains mois.

M. JORET participera aux prochaines réunions du marché de Noël.

2 – Terrain multisport de Bolleville : les travaux débiteront au printemps prochain.

3 – Réunions des Commissions : augmenter les délais d'envoi des convocations.

4- Clos Harigny : un 7^{ème} terrain est vendu et une maison sera prochainement construite.

5- Logement n°2 de Surville : la Commission Bâtiments propose de procéder à la mise en vente de l'immeuble. Les domaines vont être contactés pour réaliser une estimation et la proposition de vente sera soumise au vote du conseil.

Ce local jouxtant la mairie, M. LAJOYE propose de le mettre à disposition d'une association.

M. OZOUF souligne qu'il reste possible de réaliser une petite construction pour un local associatif en fonction du prix de la vente du bâtiment.

6- Panneau d'agglomération de Surville : il est demandé s'il y a la possibilité d'avoir un panneau « Commune de LA HAYE » sous un panneau de lieu-dit. O. BALLEY répond que pour les panneaux situés sur les routes départementales cela relève de la compétence du département. Néanmoins, la question sera posée à l'Agence des routes.

Dates à retenir :

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 15 JANVIER 2019

Fin de séance : 23h00

Décisions du Maire

28/11/2018	2018/175	Devis de l'entreprise VILQUIN LOCATION pour la location d'une tente et matériel pour marché de Noël, pour un montant de 3 963,00 € HT soit 4 755,60 € TTC	VILQUIN	3 963,00 €	1.1. MARCHES PUBLICS
11/12/2018	2018/176	Devis de l'entreprise TOULORGE DECO pour fourniture articles de peinture pour logement de Mobeccq pour un montant de 1435,50€ HT soit 1722,60 € TTC	TOULORGE	1 435,50 €	1.1. MARCHES PUBLICS
11/12/2018	2018/177	l'avenant n°2 au marché de service pour la maintenance de l'éclairage public de la commune de LA HAYE pour l'année 2018 avec l'entreprise SARLEC de LA HAYE (50), prolongeant la durée du marché jusqu'au 31 mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2018 et entraînant une plus-value de 4 875 € HT. Le montant du marché est donc porté à 21 125 € HT soit 25 350 € TTC.	SARLEC	4 875,00 €	1.1. MARCHES PUBLICS
11/12/2018	2018/178	avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local de stockage pour la salle de convivialité de la commune déléguée de Saint-Symphorien le Valois à La Haye, avec Jean-Philippe LAQUAINE Architecte, pour arrêter l'estimation prévisionnelle des travaux à la somme de 53 461,78 € HT et fixer le forfait définitif de rémunération du maître maître d'œuvre à 5 747,14 € HT.	LAQUAINE Architecte	372,14 €	1.1. MARCHES PUBLICS
12/12/2018	2018/179	ANNULE ET REMPLACE la décision n°2018/172 par la présente décision DECLARE sans suite la procédure de consultation des lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 du marché n° 2018TVXSALLEPLURI relatif à la création d'une salle pluriculturelle et l'extension de la trésorerie sur la commune de LA HAYE, pour motif d'intérêt général, à compter de la réception des offres.			1.1. MARCHES PUBLICS
12/12/2018	2018/180	avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une épicerie solidaire à La Haye, avec OREKA INGENIERIE, pour terminer la prestation supplémentaire demandée à OREKA INGENIERIE à compter de la remise des scénarios, entraînant une moins-value de 1 200 € HT	OREKA INGENIERIE	- 1 200,00 €	1.1. MARCHES PUBLICS
18/12/2018	2018/181	Avenants 2 et 3 au contrat SMACL VAM	SMACL	€ 378,88	1.1 MARCHES PUBLICS
20/12/2018	2018/182	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE ET RENOUVELLEMENT DE VINGT BRANCHEMENTS PLOMB RUE DU CALVAIRE	SIBEO INGENIERIE	10700 HT	1.1. MARCHES PUBLICS
26/12/2018	2018/183	Devis de l'entreprise MOTIN Frères SAS pour réparation du berceau pour tracteur pour un montant de 1430,00 € HT soit 1716,00 € TTC	MOTIN Frères SAS	1 430,00 €	1.1. MARCHES PUBLICS